



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 22 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes concernant l'idée d'une « citoyenneté européenne associée » lancée par Monsieur Charles Goerens.

Cité dans plusieurs éditions de presse ce matin, l'eurodéputé Charles Goerens a fait part de son impulsion politique consistant à créer une « citoyenneté européenne associée », afin de répondre aux 16 millions de Britanniques, qui, malgré le vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'UE en juin dernier, restent attachés aux valeurs fondamentales de l'Union européenne (UE).

Ainsi, les citoyens britanniques revendiquant ces valeurs pourraient se voir attribuer une sorte de « contrat d'association » et continuer de bénéficier des droits européens. Cette proposition soulève cependant de nombreuses questions d'ordre institutionnel et juridique.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

- Le Gouvernement estime-t-il que l'idée d'une « citoyenneté européenne associée » est une bonne initiative ?
- Le cas échéant, Monsieur le Ministre entend-il s'engager en faveur d'une telle idée au niveau de l'UE ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Laurent Mosar
Député

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

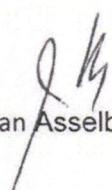
Le Ministre



Luxembourg, le 13/12/2016

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 2581 posée par les honorables Députés Messieurs Laurent Mosar et Marc Spautz.


Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire
N° 2581 des honorables députés Messieurs Laurent Mosar et Marc Spautz (CSV)**

Réponse à la question 1 :

Il semble que les travaux au sein du Parlement perdurent et que le concept d'une « citoyenneté européenne associée », tel qu'initialement présenté par l'eurodéputé M. Charles Goerens, ne soit plus sur la table. Dès lors il n'est pas nécessaire de porter un jugement sur l'initiative de M. Goerens.

Réponse à la question 2 :

Compte tenu de ce qui précède, il est prématuré de s'engager en faveur d'une telle idée au sein du Conseil des ministres. Il faut laisser au Parlement européen le temps de finaliser ses travaux avant de pouvoir se prononcer. Il est important aussi de placer l'initiative dans le contexte des pourparlers à venir dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que les Chefs d'Etat et Gouvernement à 27 ont décidé qu'il n'y aura aucune négociation d'aucune sorte tant que le Royaume-Uni n'a pas notifié formellement son intention de se retirer.